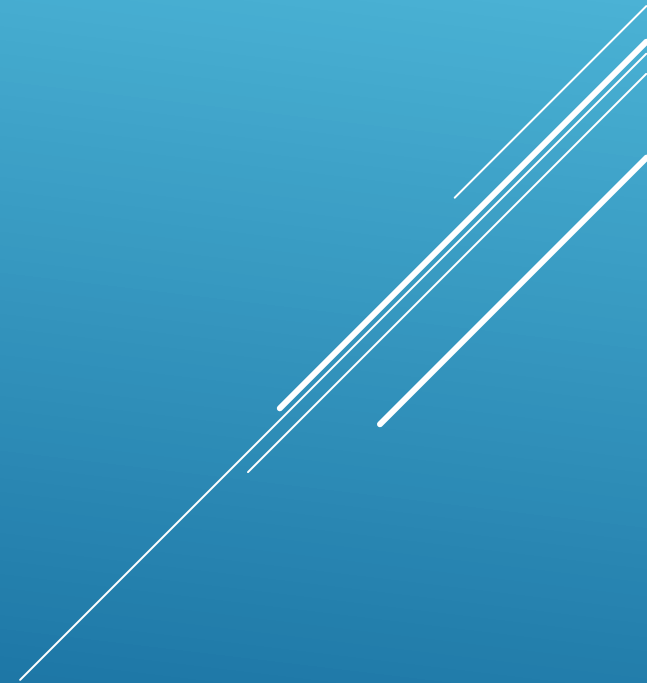


PRÉSENTATION

Mehmet DEMIR
Directeur
AMO Parler Pour Le Dire



L'AMO Parler Pour Le Dire

Zone d'actions:

- DOUR,
- QUIEVRAIN,
- BOUSSU,
- HENSIES,
- LES HONNELLES



UNE AMO C'EST QUOI ?



- Un service d'Aide en Milieu Ouvert
- Un service d'Accompagnement pour Mineurs Oubliés
- Un service d'Actions en Milieu Ouvert

► L'AMO est un service
d'Actions en Milieu Ouvert

Si le Code reste bien dans la lignée du décret de 1991, il a cependant introduit de nouveaux accents, de nouvelles balises (**vulnérabilité, faits sociaux...**), de nouvelles définitions (**prévention éducative, prévention sociale**), de **nouveaux publics (les 18-22 ans)**, de nouveaux dispositifs (le chargé de prévention, le Conseil, le Collège).

L' AMO a pour mission la

PREVENTION

Définition du Larousse :

Prévention :

Ensemble des dispositions prises pour **prévenir un danger, un risque, un mal ; organisation chargée de mettre en place ces dispositions.**

DÉCRET DU 18 JANVIER 2018 PORTANT
LE CODE DE LA PRÉVENTION,
DE L'AIDE À LA JEUNESSE
ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

définit dans le livre premier à l'article 3 la prévention
comme ceci:

un ensemble **d'actions**, de type **individuel** et de type **collectif**, au bénéfice des jeunes **vulnérables**, de leur **famille** et de leurs **familiers**, qui favorise **l'émancipation**, **l'autonomisation**, la **socialisation**, la **reconnaissance**, la **valorisation**, la **responsabilisation**, la **participation** et **l'acquisition** ou la **reprise de confiance** en soi des **jeunes**, de leur **famille** et de leurs **familiers** en vue de réduire les risques de difficultés et les violences, visibles ou non, exercées à l'égard du jeune ou par le jeune.

Les actions de prévention s'inscrivent dans un territoire où elles sont articulées aux autres actions sociales existantes et résultent principalement du plan d'action triennal, élaboré sur la base d'un diagnostic social de la zone déterminée et relaient l'expression des jeunes et de leurs familles auprès des instances sociales administratives et politiques et les interpellent si nécessaire.

La prévention se compose

d'une prévention éducative

et

d'une prévention sociale.

La prévention éducative

est la **réponse directe et individualisée** à une **demande particulière d'un jeune** ou de sa famille. Nous sommes joignables lors de nos **permanences sans rendez-vous** ou par **téléphone**.

les rencontres peuvent avoir lieu
à l'**AMO**,
à **domicile**,
dans **tout lieu où le jeune se sent bien**.

La prévention éducative consiste en :

- Un **travail d'écoute et de valorisation**
- **L'accueil**
- **Un accompagnement individuel** de toute personne qui nous fait **une demande**, quelle que soit la nature de celle-ci.

Et si un autre service est plus adéquat, nous pouvons faire une **orientation** ou un accompagnement vers celui-ci.

De plus, sommes accessibles dans certains lieux et proposons des permanences décentralisées.

L'aide, l'écoute, l'accompagnement et les démarches réalisées avec et pour les jeunes et les familles sont totalement

- gratuits,
- confidentiels,
- non contraignants, (démarche volontaire, le jeune et/ou sa famille a le droit de mettre fin à l'intervention quand il le souhaite et il reste libre de ce qu'il veut partager ou non.)
- non mandatés. Le service AMO n'est pas tenu par « contrat » envers les instances de décision et envers les autres services. En effet, nous ne transmettons que les informations que le jeune et/ou sa famille souhaite et accepte de transmettre.

Les interventions sont socio-éducative, et excluent toute prise en charge thérapeutique.

la prévention sociale

Nous proposons plusieurs projets dans le milieu de vie des jeunes :
à l'école, dans les quartiers, avec les familles, en **partenariat**
avec d'autres services...

Ces projets collectifs sont mis en place suite à des **demandes directes de jeunes**, de **familles**, du **réseau** ou **suite à des constats** que nous faisons tout au long de notre travail :
toujours dans le but de réduire les risques et de prévenir
toutes formes de violences subies par les jeunes.

De façon générale, si le jeune et sa famille sont orientés vers un autre service, l'AMO peut continuer à intervenir, à la **demande**(*) du jeune et/ou de sa famille, dans l'intérêt du jeune concerné.

De plus certains services AMO's sont spécialisés dans des domaines particuliers.

Par exemple:

dans l'aide **Juridique** pour les jeunes,
on les appelle

SDJ (Service Droit des Jeunes)

ou

DDJ (Droit Des Jeunes).

Pour en savoir plus voici leur site internet : <http://www.sdj.be/> et
<http://www.droitdesjeunes.be/>








D'autres sont spécialisés dans l'hébergement temporaire :
ils sont **ouverts 24h/24h**
et
peuvent accueillir des jeunes à tout moment de la journée
ou de la nuit.

Attention: Il n'y en a pas partout,
mais vous pouvez en trouver par exemple
à **Charleroi** ou à **Bruxelles**. (pas à Mons)

Division de Mons

Territoire d'action des AMO



-  Parler pour le dire
-  Arpège
-  J4
-  Transit
-  Ancrages
-  L'accueil
-  La rencontre

SDJ-sur toute la division de Mons

Vous cherchez un service AMO ?

<https://monamo.be/#carte>



Le projet

« Mon avenir émoi » 2025-2027

Projet dans le cadre du plan d'actions du Conseil de prévention de Mons



Le projet



visé à **accompagner** le jeune

dans la **construction** de son projet scolaire
et son futur professionnel.



Les objectifs :



- **Accompagner** le jeune à réfléchir, à exprimer ses idées et ses ressentis ainsi qu'à développer sa confiance en soi.



- **Permettre** aux jeunes de mieux comprendre le sens et la finalité de leurs études en allant rencontrer de manière **préventive** et **proactive** les différents corps de métier.



- **Améliorer** les capacités relationnelles des jeunes en leur permettant de rencontrer au sein de leurs milieux de vie des professionnels et/ ou retraités.



- Créer un **réseau** « interne » **autour du jeune** au sein de ses familiers, de son quartier ou « externe » via un réseau de professionnels.



En amont

un travail avec les jeunes sur les différentes composantes

de **l'estime de soi** sera réalisé car il nous

paraît primordial qu'un **jeune** puisse choisir un
projet qui lui fait sens en lien avec son identité.



Effets attendus :

Par effet rebond, nous espérons :



- Que le jeune puisse **penser** un **projet**
scolaire réfléchi.



- Diminution de l'absentéisme ;

décrochage scolaire => Climat scolaire plus propice à la compréhension et à la réussite => Diminution du harcèlement.



- **Responsabilisation** et
autonomisation des jeunes au sein de la
société.



- **Sensibiliser** les centres de formations et/ou les entreprises à **OUVRIR** leurs portes à un public plus jeune.

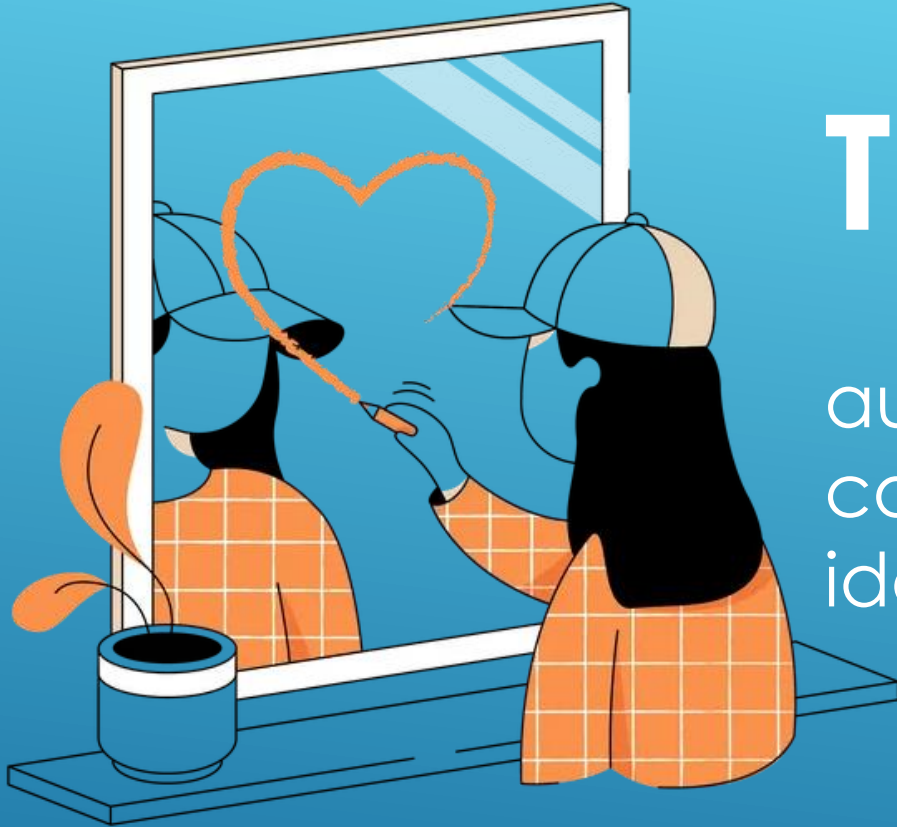


ACTIONS



concrètes prévues pour la réalisation
du projet





Travailler

autour du concept de l'estime de soi,
composante essentielle de la construction
identitaire de l'individu.



Rencontrer

au sein des **différents milieux de vie** des jeunes des **professionnels** et/ou **retraités** issus également de ceux-ci.



Echanger

avec des professionnels au sein de leurs
lieux de travail.

Nous ne pouvons pas afficher l'image.





Visiter

des entreprises et/ou centres de formations.





Récolter

la parole des jeunes sous forme de vidéos et interviews.





 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Interpeller

les communes et la
fédération Wallonie-Bruxelles
par le biais du support créé.



Partenaires effectifs:



Merci de votre attention

